



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
**Service cantonal de protection contre le bruit  
et les rayonnements non ionisants**

DT - SPBR  
Case postale 78  
1211 Genève 8

Monsieur Micheal GERARD  
Ch. du Petit Montfleury  
1290 Versoix

N/réf. : MLe/vm

Genève, le 5 février 2008

**Concerne : Réseau de stations de mesures du bruit en temps réel installées par l'ARAG**

Monsieur,

Le 3 décembre dernier lors de votre présentation du réseau de stations de mesures du bruit installé par l'ARAG aux membres de la commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA), nous avons convenu de prendre langue afin de préciser un certain nombre d'éléments concernant les caractéristiques techniques de votre système.

En effet, en tant que service spécialisé en matière de bruit du canton, nous avons, entre autres missions, en charge, le suivi environnemental des nuisances sonores, en récoltant les données par des mesurages sur le terrain et en les mettant à disposition du public sous forme de "cadastres" des immissions sonores. C'est à ce titre que nous sommes très intéressés par les données enregistrées par votre réseau de mesures, qui pourraient compléter notre connaissance de l'environnement sonore genevois.

Afin d'apporter une information holistique et circonstanciée aux membres de la CCLNTA, nous suggérons que notre échange de correspondance soit porté en annexe au procès-verbal de la séance de la commission des nuisances à laquelle vous avez participé.

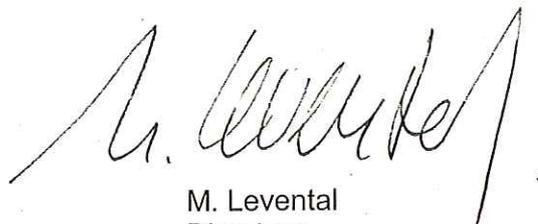
Nous vous soumettons donc ci-dessous les points pour lesquels nous vous saurions gré d'apporter quelques commentaires :

- a) Quel est le type d'instrumentation utilisé ?
- b) Le système de mesure est-il certifié selon les standards internationaux tels que CEI, ANSI, ISO ?
- c) Quelle est la classe de certification, selon les standards internationaux, de l'ensemble de la chaîne de mesures ?
- d) Quelles sont les grandeurs acoustiques qui permettent de qualifier les niveaux sonores ?

*Let à M. Gérard-réseau de stations mesures ARAG.doc*

- e) Quels sont les indices d'évaluation du bruit des aéronefs (Lr selon l'OPB, LDEN selon les directives européennes) ?
- f) Quel est l'intervalle de temps entre chaque mesure ?
- g) Où sont installés les microphones - adresse et coordonnées (dans la mesure du possible, une photo des microphones dans leur environnement) ?
- h) Quelle est la hauteur au sol du microphone ?
- i) Quel est le mode et la fréquence de calibration du système ?
- j) Quels sont les paramètres techniques des microphones (SETL, NSETL, durée minimum de l'événement sonore) ?
- k) Comment le système permet-il de détecter en temps réel des événements sonores d'origine aéronautique ?

En vous remerciant à l'avance de l'attention portée à la présente, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



M. Levental  
Directeur